

DÉLIBÉRATION

Séance du 4 Décembre 2019

OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS – REGLEMENT EAUX ET JARDINS – QUARTIERS : LA CHALANETTE, LANS, LES BUISSONS, COCODY, LA FRACHE – AVENANT N°1

L'an Deux Mil dix-neuf et le quatre décembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

PRÉSENTS : COLLOMB Stéphane, STUPNICKI Josiane, RICAUD Bénédicte, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, FREDENUCCI Sandrine, PELLOUX Jacques.

ABSENTS : CAMARA Charles, BURLET Francine, DE LIMA Stéphanie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : COLLOMB Stéphane

Vu la délibération n°2015 – 73, du 9 novembre, adoptant « le règlement eaux / jardins » et fixant les conditions d'utilisation du réseau d'irrigation sur les quartiers : La Chalanette, Lans, les Buissons, Cocody et La Frache,

Le Maire expose à l'assemblée que des articles du règlement doivent être mis en adéquation avec les usages, et fait lecture des nouvelles formulations concernant les articles :

- 3.1. Droit de priorité,
- 3.4 Réalisation des branchements agricoles et annexes,
- 3.5 Réalisation des réseaux particuliers,
- 4° PÉRIODE DE DISTRIBUTION,
- 6° COUPURE TEMPORAIRE DE LA DISTRIBUTION EN EAU,
- 7° QUALITÉ DE L'EAU,
- 8° TARIFS.

Tous les changements de formulations sont annexés à la présente délibération dans le document intitulé : AVENANT N°1 -REGLEMENT « EAUX JARDINS » - CONDITIONS D'UTILISATION DE L'EAU D'ARROSAGE POUR LA CHALANETTE – LANS – LES BUISSONS – COCODY – LA FRACHE.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de valider les nouvelles formulations des articles 3.4 et 3.5 du règlement eaux/jardins des quartiers La Chalanette, Lans, Les Buissons, Cocody, La Frache.

DONNE délégation à Monsieur Le Maire à l'effet pour signer les documents nécessaires et informé les usagers de ces changements.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Lucien GILLY

